

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 38 (1958)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les "Grandes manœuvres" de la petite Europe  
**Autor:** Drouin, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886400>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES « GRANDES MANŒUVRES » DE LA PETITE EUROPE

par Pierre DROUIN  
Rédacteur au journal  
« Le Monde »

C'est à l'école de l'empirisme que la Communauté Économique Européenne a commencé de vivre. Elle dispose en propre d'un beau traité tout neuf de 248 articles. Mais c'est à peu près son seul bien, sa seule assise solide. Il faudra encore que ses responsables, les membres de sa commission exécutive fassent pendant quelques mois la navette entre Luxembourg et Bruxelles, dans l'attente d'un siège. Dur apprentissage... mais qui ne comporte pas que des inconvénients.

La nouvelle communauté ne pouvant pas vivre dans ses meubles, dépense en ce moment des trésors d'ingéniosité pour un démarrage aux moindres frais. M. Hallstein fait appel à certains services de la C. E. C. A. (statistiques, presse, service juridique) pour la mise en train du « Marché Commun », et l'on emprunte des fonctionnaires aux gouvernements. Cette manière discrète de composer l'infrastructure administrative de la Communauté, qui est imposée par les circonstances, ne permettra-t-elle pas de rationaliser plus efficacement les institutions européennes ?

Une partie de l'opinion est toujours prête, on le sait, à voir dans l'augmentation des fonctionnaires européens la transposition à un degré supérieur de la maladie parasitaire qu'elle décèle dans les fonctions publiques nationales. Il n'est pas indispensable de donner de nouvelles prises à ces critiques, fussent-elles inspirées le plus souvent par des familiers de Bouvard et Pécuchet. En calculant au plus juste les effectifs au départ les « commissaires » du Marché Commun ont opéré habilement.

Dès le début, une autre option « pratique » se présentait à la Commission européenne : allait-on cantonner chacun des membres dans une spécialité, donner à l'un par exemple le portefeuille de l'Afrique, à l'autre celui des questions sociales, etc., ou, tout au contraire, faire triompher le principe de la collégialité, toutes les tâches étant préparées en commun. C'est une solution moyenne qui a été retenue. Les vertus du travail d'équipe ont

été reconnues, et ce sont des petites cellules de trois ou quatre membres qui se constitueront par grands chapitres d'activité.

A peine rôdée, et de bien faible puissance encore, la « machine » européenne doit pourtant faire avancer une série de questions importantes. Paradoxalement, l'une des prioritaires n'était pas prévue dans le Traité : c'est celle de la Zone de libre échange et du comportement des Six dans les négociations qui se poursuivent à ce sujet à l'O. E. C. E. Déjà, une double décision est prise :

1° Les Six adopteront une attitude positive dans la recherche d'une association des pays tiers au Marché Commun.

2° Ils présenteront ensemble leurs suggestions ou les critiques des projets déjà existants.

C'est à partir du mémorandum français que les Six espèrent découvrir la bonne solution. Nous sommes actuellement en présence de véritables négociations-gigognes : la France défend son point de vue dans l'enceinte de Bruxelles et une fois la discussion achevée, les Six plaident leur dossier sous les lambris du Château de la Muette. Il est encore trop tôt pour savoir ce qui sortira de ces pourparlers, mais M. Maudling, Président du Comité intergouvernemental *ad hoc* de l'O. E. C. E., garde un ferme optimisme. Selon lui, les premières mesures du désarmement douanier pourront démarrer dans la Zone de libre-échange en même temps que sur l'aire du Marché Commun. D'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1959 en tout cas — date où s'ébranlera la mécanique d'abaissement des frontières douanières —

la commission du Marché Commun aura fort à faire. Outre la poursuite des négociations sur la Zone de libre-échange, il faudra « remplir les cases » prévues par le traité pour la première année de fonctionnement du « Marché commun ». Trois actions importantes sont prévues :

1° L'achèvement de la mise en place des institutions. Outre le Conseil des Ministres et la Commission Économique, pièces maîtresses de la Communauté, il faudra installer les « satellites ». Déjà la Banque Européenne des Investissements est dotée de son conseil d'administration et de son comité de direction. Il faut maintenant constituer le Comité Monétaire consultatif, le Comité économique et social, le Fonds social européen, étendre les compétences de la Cour de justice et de l'Assemblée de la C. E. C. A. qui deviendra, on le sait, l'Assemblée commune à l'Euratom, au pool charbon-acier et au « Marché commun ».

2° La préparation d'une grande conférence agricole. C'est sans doute au mois de juin que se tiendront ces assises prévues « dès l'entrée en vigueur du Traité ». Cette confrontation constituera un test décisif de la volonté commune européenne. Les produits agricoles ont de tous temps et partout freiné le mouvement vers une plus grande liberté des échanges, et l'on connaît les efforts infructueux pour la mise en place d'un *pool vert*. Les circonstances ont changé, certes, et un « cadre » est maintenant donné par le Traité pour amorcer des solutions. C'est ainsi que la recherche prochaine portera notamment sur la détermination des critères objectifs pour l'établissement des systèmes de prix

agricoles minima. Mais si précis soit-il, ce sujet lui-même peut ouvrir la porte à des discussions aussi longues que passionnées.

3° Avant le 1<sup>er</sup> juillet, et sur avis de la Commission européenne, le Conseil des Ministres est tenu de préciser les modalités de fonctionnement du Fonds des Territoires d'Outre-Mer. Tâche qui n'est pas simple elle non plus, si l'on se rappelle à quelles âpres controverses a donné lieu la proposition française d'associer les T. O. M. au Marché Commun.

Enfin, non écrites sur le calendrier de la Communauté européenne figurent en bonne place elles aussi, les difficultés provenant de la situation économique de l'un de ses membres. La France paraît en effet entrer à reculons dans le « Marché Commun ». Non que ses industriels boudent l'affaire. Bien au contraire, nombre de chefs d'entreprise hier réticents s'enthousiasment aujourd'hui pour le « challenge » ainsi proposé. Mais la situation des finances extérieures a contraint le gouvernement français à supprimer la libération des échanges six mois avant le « coup d'envoi » du Marché Commun. Singulière préface... Est-ce par l'invocation d'une « clause de sauvegarde » le 1<sup>er</sup> janvier 1959 que la France commencera à s'exercer au maniement du Traité ?

L'aide financière récemment fournie par le gouvernement des États-Unis, le Fonds Monétaire et l'O. E. C. E. devrait permettre de replacer sur les bons rails l'économie française. Encore faudrait-il que la « locomotive » des charges improductives — et notamment des dépenses militaires — ne tire pas de plus en plus fort...

Pierre DROUIN.